



HORIZON
REUNION

Fiche synthétique

Diagnostics énergétiques et thermiques

Présentation du dispositif :

Le dispositif de diagnostics énergétiques et thermiques vise à réaliser gratuitement un diagnostic à domicile visant à identifier les pistes de réduction de la consommation énergétique du logement et notamment, à améliorer la performance énergétique et le confort thermique de l'habitat.

Qui est éligible ?

L'ensemble des foyers réunionnais est éligible au dispositif, quel que soit son statut d'occupation ou son niveau de ressources.

Cependant, si le foyer répond aux critères d'éligibilité du dispositif SLIME Réunion, il sera alors orienté vers celui-ci.

Comment bénéficier d'un diagnostic énergétique et thermique ?

Pour bénéficier d'un diagnostic énergétique et thermique, le foyer peut contacter directement la SPL Horizon Réunion. Le foyer peut également être orienté par un partenaire, en contact le 0262 257 257.

Comment se déroule un diagnostic énergétique personnalisé ?

Le diagnostic se déroule en 4 temps :

- Les caractéristiques du foyer sont étudiées (revenus, composition...) afin de pouvoir évaluer les aides financières auxquelles le foyer peut prétendre ;
- Un diagnostic est effectué sur les usages et les équipements présents au sein du logement afin de caractériser la répartition de la consommation électrique ;
- Un diagnostic bâti est dressé afin de cerner les travaux de rénovation énergétique à mener ;
- Une analyse des factures est réalisée afin de déterminer les ajustements tarifaires à mettre en œuvre.

A l'issue de la visite, un rapport est rendu au ménage, préconisant les pistes de réduction sur les différents aspects (habitudes, équipements, travaux, ajustement tarifaire) à mettre en œuvre, et les solutions existantes et adaptées correspondantes.

Le foyer peut bénéficier de l'accompagnement d'un conseiller pour la mise en œuvre de ces solutions.